



## Reception notification de redressement

Par **nako\_old**, le **28/12/2007** à **16:59**

depuis le 29 juin (fin de vérification des 3 mois), je n'ai eu aucune nouvelle de mon contrôleur ni même le compte-rendu contradictoire, et aujourd'hui le 28/12/07, je reçois un avis de recommandé de l'administration.

si j'attends 2008 pour aller retirer la lettre, y a-t-il prescription pour 2004 ?  
merci d'avance.

Par **dubus**, le **07/03/2008** à **10:23**

non , 2004 ne sera pas prescrit.

vous devriez si votre redressement est important consulter un fiscaliste pour vous défendre

cordialement

Dubus